



**Communiqué de presse
de l'Union Luxembourgeoise des
Consommateurs
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**



L'ULC critique l'octroi de crédits par les banques privées

La récession économique a entraîné une forte régression des crédits attribués tant aux entreprises qu'aux ménages privés. Ce fait s'explique par un octroi de crédits restrictif de la part des banques.

Comme on spéculait actuellement sur une fin de la récession, il faudra s'attendre à une demande croissante de crédits. Dans la zone euro, de plus en plus de banques ont commencé à appliquer des conditions plus sévères à toutes les branches d'activités. Les standards pour l'octroi de crédits sont devenus plus rigoureux, les garanties exigées ont été revues à la hausse, et les marges bénéficiaires ont augmenté en même temps. Un durcissement ultérieur des directives internes des banques est à craindre, tant pour le secteur des crédits aux entreprises que pour celui des crédits à la consommation.

Cette politique ne s'explique point par un manque de liquidités, car la Banque Centrale Européenne (BCE) met – un fait sans précédent - d'énormes quantités d'argent à disposition des banques, que ce soit par l'intermédiaire de crédits à taux d'intérêt réduit ou par l'achat de titres d'emprunt spécifiques. En plus il y a les garanties de l'État financées par l'argent du contribuable.

Cela signifie concrètement que bien des banques luxembourgeoises exigent elles aussi des taux d'intérêt avoisinant les 3% pour des crédits hypothécaires, bien que le taux directeur de la BCE ne soit que de 1%. Les ménages disposant d'un revenu moins élevé ne sont pas soutenus, car ils paient généralement des taux d'intérêt plus élevés que ceux qui bénéficient d'un salaire élevé. Mais l'octroi de crédits hypothécaires à des ménages souvent jeunes et à faible revenu ayant droit au taux social (moins élevé) ne semble pas intéresser bien des banques privées. En d'autres mots, les banques s'intéressent exclusivement à une augmentation de leur marge bénéficiaire et elles ne font pas bénéficier leur clientèle du taux d'intérêt peu élevé.

L'ULC critique également les intérêts créditeurs payés sur l'épargne, qu'il s'agisse de comptes d'épargne ou de dépôts à terme, sans parler des comptes courants. Mais gare aux découverts: les banques y appliquent un taux d'intérêt salé.

Les taux d'intérêt exigés par les banques privées pour les crédits à la consommation (destinés à l'acquisition de biens de consommation durables) dépassent souvent les 6 % (jusqu'à 9% pour les découverts autorisés).

Les milliards d'euros accordés comme soutien financier aux banques ne se traduisent donc point par des avantages pour le consommateur qui demande un crédit. Bien au contraire, les marges bénéficiaires liées aux opérations de crédit sont élevées, les garanties exigées deviennent de plus en plus importantes.

Une telle façon d'agir des banques ne contribue certainement pas à la relance de la consommation et sape les efforts gouvernementaux en vue de la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et de la stimulation de la construction de logements.

Il ne faut pas non plus oublier les frais exagérés que les banques facturent aux clients, que ce soit pour la tenue de compte, les virements, les extraits de compte, les prélèvements d'argent liquide etc.

L'ULC exige que les pratiques courantes dans l'octroi de crédits par les banques soient soumises au contrôle des pouvoirs publics et elle demande une régulation supplémentaire de l'octroi de crédits. La politique doit prendre ses responsabilités également dans ce domaine-là.

Howald, le 23 septembre 2009